

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

HAUT-RHIN BTP

La préfecture de défense de la zone Grand Est réquisitionne les masques de chantier

Par Lucie Dupin, le 19 mars 2020

La préfecture de la zone de défense Grand Est réquisitionne les masques de chantier disponibles au sein des entreprises du BTP. La section haut-rhinoise du BTP s'organise pour procéder à l'inventaire et à l'expédition.





▲ Etienne Barillet préside la fédération du BTP dans le département du Haut-Rhin. — Photo : © DR

Ce jeudi 19 mars en début d'après-midi, la préfecture de la zone de défense Grand Est, qui comprend les régions administratives Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, a annoncé que l'Etat réquisitionnait les masques de chantier disponibles dans les entreprises du BTP. Au sein de la fédération du BTP du Haut-Rhin, la décision a été connue par un e-mail des services de l'Etat. Dans l'immédiat, les entreprises sont amenées à faire l'inventaire du matériel disponible pour procéder à un envoi.

« Le message de la préfecture concerne les masques de tout type. À cela, la section haut-rhinoise de la fédération du BTP élargit la demande d'inventaire aux équipements individuels de protection, aux gants et charlottes, aux combinaisons servant notamment au désamiantage », explique Étienne Barilley, président de la Fédération du BTP dans le Haut-Rhin. Celui-ci note avoir « sollicité le chef de corps du 152^e régiment

de Colmar pour compter sur une logistique centralisée au moment de la collecte du matériel puis de sa livraison dans les sites en demande, pour éviter les vols notamment ».

« Ne pas interdire l'activité, mais se poser la bonne question »

Par ailleurs, Étienne Barilley souligne que « la fédération 68 est l'une des seules fédérations du Grand Est à ne pas avoir passé de mot d'ordre quant à l'arrêt de l'activité des chantiers dès lundi. Notre message à destination de nos adhérents chefs d'entreprise dans le secteur du BTP a été d'être capable de savoir s'ils étaient en mesure d'assurer la sécurité des salariés dans l'exercice de leur activité. Notre job n'est pas d'interdire, mais de se poser les bonnes questions ».

Pour autant, selon le président de la fédération 68, « depuis lundi 16 mars, la plus grande majorité des chantiers est arrêtée, surtout les chantiers de travaux publics. L'exception est ceux qui tournent, dans le bâtiment notamment », là où il existe peu de co-activité et où la distanciation sociale peut être appliquée comme mesure barrière.

Dans le département du Haut-Rhin, la fédération du BTP compte 800 adhérents qui représentent 8 000 salariés.

POURSUIVEZ VOTRE LECTURE